

Passeport biométrique

Dépôt du dossier sur rendez-vous uniquement à la Mairie déléguée des Essarts.



PRISE DE RENDEZ-VOUS

Mairie déléguée - Les Essarts

51 rue Georges Clemenceau
LES ESSARTS
85140 ESSARTS-EN-BOCAGE

Tél. 02 51 62 83 26

mairie-essarts@essartsenbocage.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Le samedi de 9h à 12h30.

Mairie déléguée - Boulogne

4 rue Jacques Cauneau
BOULOGNE
85140 ESSARTS-EN-BOCAGE

Tél. 02 51 40 54 65

mairie-boulogne@essartsenbocage.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi,
de 9h à 12h.

> Présence **OBLIGATOIRE** du demandeur, majeur ou mineur (accompagné du représentant légal pour les mineurs ou les majeurs protégés).

RETRAIT DU PASSEPORT

> **PRENDRE RENDEZ-VOUS SUR www.essartsenbocage.fr OU APPELER LA MAIRIE.**

> La présence du mineur est requise à partir de 12 ans révolus.

> **Lors du retrait du passeport, soyez muni de l'ancien passeport dans le cas d'un renouvellement ainsi que le récépissé qui vous a été remis.**

Plus d'informations sur www.service-public.fr



PHOTOS CONFORMES

DOCUMENTS OFFICIELS

CONSIGNES À RESPECTER



9. APORTEZ LA PLANCHE COMPLÈTE À VOTRE MAIRIE



1. VÉRIFIEZ LA PROPRETÉ DE LA VITRE

2. TENEZ-VOUS DROIT

3. VISAGE DÉCOUVERT

Pas de mèche sur le front - oreilles et cou dégagés



NON



OUI

4. TÊTE NUE

Pas de chapeau, serre-tête ou barrette



NON



OUI

5. LES CHEVEUX NE DOIVENT PAS SORTIR DU CADRE



NON



OUI

6. PAS D'ACCESSOIRES

Pas de lunettes, boucles d'oreilles ou piercing



NON



OUI

7. VISAGE DE FACE, YEUX OUVERTS, DANS L'OVALE du menton au sommet du crâne



NON



OUI

8. REGARDEZ DEVANT VOUS SANS SOURIRE

Bouche fermée, visage neutre



NON



OUI

La prise de vue doit être **inférieure à six mois** et ressemblante au jour du dépôt de la demande de titre.

Il est **OBLIGATOIRE** d'avoir le visage dégagé, les oreilles doivent être visibles. Il est conseillé d'avoir un vêtement avec une encolure qui dégage bien votre cou.

LES PIÈCES À FOURNIR

■ 1 Formulaire de demande

> **Formulaire de pré-demande à renseigner en ligne** : ants.gouv.fr

Nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande.

> ou **Formulaire papier disponible en Mairie** (à compléter sur place)

■ **1 photo d'identité de moins de 6 mois**, conforme aux normes et **non découpée** (de face et tête nue – format 35 x 45 mm etc.).

■ **1 justificatif de domicile** au nom du demandeur (ou des parents pour les mineurs), original ou facture électronique **daté de moins d'un an**.

- Facture (eau / gaz / électricité / téléphone / ordures ménagères)
- Avis d'imposition / non-imposition
- Taxe d'habitation / Taxe foncière
- Quittance loyer par l'agence / attestation d'assurance habitant

Vous êtes majeur et vous habitez chez un particulier (parents, ami...) :

- l'original de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge ;
- un courrier attestant l'hébergement ;
- un justificatif de domicile de la personne qui vous héberge.

■ **Timbres fiscaux électroniques** (sauf pour le renouvellement suite à un changement d'état civil ou un changement d'adresse)

Achat dans un bureau de tabac ou achat sur internet :

timbres.impots.gouv.fr

- **86 €** pour les majeurs (plus de 18 ans)
- **17 €** (de 0 à 14 ans)
- **42 €** (de 15 à 17 ans)

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR LES MINEURS OU MAJEURS PROTÉGÉS :

> **Carte nationale d'identité*** ou **passport*** de la personne exerçant l'autorité parentale (père, mère ou tuteur) présente au dépôt du dossier.

> **Jugement de divorce ou accord parental de garde alternée** mentionnant les conditions de l'exercice de l'autorité parentale et la résidence de l'enfant.

> **Pièces d'identités et justificatifs de domicile** des 2 parents en cas de résidence alternée.

> **Jugement de tutelle**

* valide ou périmée depuis moins de 5 ans | * valide

• LES PIÈCES À FOURNIR EN PLUS SELON VOTRE SITUATION

PREMIÈRE DEMANDE

> **Carte nationale d'identité*** ou **acte de naissance de moins de 3 mois****

RENOUVELLEMENT

> **Ancien passeport**

Si le passeport à renouveler est périmé depuis plus de 2 ans, fournir en plus :

> **Carte nationale d'identité*** ou **acte de naissance de moins de 3 mois****

RENOUVELLEMENT SUITE À UNE PERTE OU UN VOL

> **Déclaration de perte** (faite en Mairie, lors du dépôt du dossier) ou **déclaration de vol** (à faire au Commissariat de Police ou de Gendarmerie)

> **Carte nationale d'identité*** ou **acte de naissance de moins de 3 mois***

> **Un document officiel comportant une photographie** : carte nationale d'identité, permis de conduire, carte vitale, carte de combattant, carte d'identité militaire, permis de chasse, carte de bus, carte étudiant... à défaut un avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu récent.

RENOUVELLEMENT SUITE À UN CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL (MARIAGE, DIVORCE, VEUVAGE...)

> **Ancien passeport**

> **Acte de naissance de moins de 3 mois****

> **Acte de décès du conjoint de moins de 3 mois en cas de veuvage**

RENOUVELLEMENT SUITE À UN CHANGEMENT D'ADRESSE

> **Ancien passeport**

* valide ou périmée depuis moins de 5 ans

** copie intégrale ou extrait de naissance avec filiation à demander à la Mairie du lieu de naissance. Liste à consulter sur ants.gouv.fr/Les-solutions/COMED/EC/Villesadherentes-a-la-dematerialisation.